Connaitre, Comprendre et Participer à l'expérimentation des chèques ressources numériques

Chèques ressources numériques : mode d'emploi

Florian Colombat – IATICE EPS
Académie de Grenoble

« Plan de développement des usages du numérique à l'École»

Le 25 Novembre 2010, Luc Chatel a présenté les cinq objectifs principaux du plan de développement des usages du numérique à l'école :

1. **faciliter l'accès à des ressources numériques de qualité**,
2. former et accompagner les enseignants dans les établissements scolaires,
3. généraliser les services numériques et les espaces numériques de travail,
4. réaffirmer le partenariat avec les collectivités locales,
5. former les élèves à l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Nous nous intéresserons uniquement au point 1 que concernent les chèques ressources.

Retrouvez la vidéo de présentation de ce plan en cliquant ici.

Je vous conseille d'avancer à 13 minutes

« EXTRAITS CHOISIS… »

> *« La disponibilité pour la communauté éducative de ressources numériques, pédagogiques de qualité est un facteur clé d'appropriation du numérique. Ces ressources pédagogiques ne sont pas seulement de nouvelles manières d'illustrer les cours des professeurs, elles permettent aussi d'enseigner et d'apprendre autrement »*

« La connaissance de l'offre éditoriale par les équipes pédagogiques est un élément essentiel d'approbation et d'adéquation aux besoins des enseignants. Le ministère de l'éducation nationale, en liaison avec le secteur de l'édition scolaire et multimédia mettre en place un portail national de l'offre éditoriale de ressources numériques pédagogiques. »

« Les établissements et écoles retenus dans le cadre de l'appel à projets seront dotés d'un chèque ressources numériques, leur permettant d'acquérir des ressources numériques pédagogiques, complément indispensable de l'équipement et des services numériques. »

« Le montant du chèque ressources numériques dépendra de la taille et du type d'établissement (entre 500 € et 2 500 €) »

« La somme allouée à cette opération étant de 8 M € la première année, 15 M € la seconde, 23 M € la troisième. »

À la suite de l'appel à projet lancé auprès des académies dans le cadre du Plan numérique annoncé par Luc Chatel en novembre 2010, un comité d'experts a examiné en juin les réponses envoyées par les académies. Les académies retenues sont les suivantes :

Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Créteil, Grenoble, La Réunion, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Reims, Rouen, Toulouse, Versailles.

LE CATALOGUE CHÈQUE RESSOURCES POUR LES ENSEIGNANTS

http://eduscol.education.fr/plan-numerique/catalogue-cheque-ressources/index.action

Les services du ministère ont vérifié l'éligibilité de chaque offre commerciale selon les éléments suivants :

- les productions numériques interactives ont été réalisées spécifiquement pour l'enseignement et sont intégralement conformes aux programmes scolaires en vigueur ;
- les ressources sont récentes avec une date d'édition postérieure à 2005 ;
- elles sont effectivement disponibles lors de leur mise en validation sur support hors ligne pour une utilisation en local ou bien accessibles en ligne directement ou après téléchargement.

CONCRÈTEMENT…

Les établissements des académies retenues pour cette expérimentation vont recevoir dans les jours qui viennent une certaine somme d'argent. Somme variable en fonction du type d'établissement (école, collège, lycée) et de sa taille.

Renseignez-vous auprès de votre proviseur/principal ou de votre référent numérique pour avoir les informations. Vous pouvez également avoir des informations sur votre site académique généraliste (non spécialisé EPS).

L'application de cette expérimentation est variable d'une académie à une autre. Sur Créteil par exemple, tous les collèges et certains lycées seront concernés. Dans l'académie de Grenoble, seuls les établissements disposant d'un ENT et ayant une pratique reconnue des TICE bénéficieront de ces chèques ressources.

En EPS, il n'y a malheureusement qu'une seule ressource disponible alors qu'il en existe beaucoup en dehors du « circuit officiel ». Il s'agit de l'application EPS - Match&Score éditée par Génération5.

Après, ce catalogue fonctionne comme un site d'achat en ligne. Le proviseur/principal ajoute les ressources dans le « panier » de l'établissement, ressources disponibles immédiatement en ligne.

Sources

http://www.education.gouv.fr/cid54064/plan-de-developpement-des-usages-du-numerique-a-l-ecole.html

http://eduscol.education.fr/pid25941-cid57906/le-catalogue-cheque-ressources.html

http://polenumerique.ac-creteil.fr/Accompagnement-de-l-operation,385